



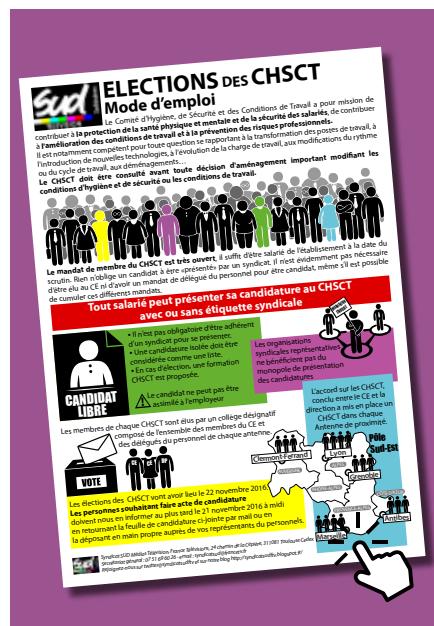
Nos luttes, vos droits

Rapport d'activité 2017 des élu-e-s SUD France Télévisions et du bureau fédéral SUD France Télévisions

Durant l'année écoulée le contexte d'entreprise s'est encore durci. Réduction des moyens, du recours au CDD et intermittents, passage en force dans le domaine du numérique, recul du dialogue social, compétences complémentaires négociées au rabais, menaces sur les éditions locales, rationalisation des outils pour justifier des coupes sombres sur le champ de l'emploi, postes vacants et départs en retraite non-remplacés, tableaux de service restreints... bref, « extension du domaine de la lutte » pour notre organisation syndicale.

Exercice 2016-2017 périlleux, mais nous avons essayé de nous mobiliser chaque fois que cela était possible pour défendre nos valeurs et vos droits. Nous aspirons toujours à trouver de nouvelles forces vives pour nous rejoindre, prendre la relève, pour s'engager, militer, prendre des fonctions, car plus que jamais la mission de SUD, nous en sommes convaincus, est essentielle dans la lutte syndicale à France Télévisions, dans un contexte qui fragilise chaque jour un peu plus les salarié-e-s et menace le droit social dans l'entreprise.

■ Le CHSCT : la candidature de tous les salariés



Le dossier CHSCT a été l'un des premiers combats de notre mandature et il a été « saignant» parfois, mais par principe nous n'avons jamais baissé la garde.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des salariés, de contribuer à la prévention des risques professionnels. Il est notamment compétent pour faire rapporter à la direction de l'établissement les modifications de poste ou de travail, aux démembrements, à l'introduction de nouvelles technologies, à l'évolution de la charge de travail, aux modifications des rythmes de travail, aux démissions, à l'organisation du travail, aux modifications de l'environnement de travail, aux modifications de l'organisation de l'entreprise, à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

Il était urgent de le rappeler au moment de l'élection pour son renouvellement, afin que cesse cet insupportable entre soi des autres syndicats qui se partagent toujours le gâteau en «syndicalistes professionnels», un statut qu'ils s'octroient et qui n'octroie qu'à eux seuls la légitimité et la compétence pour assurer le bon fonctionnement du CHSCT.

Nous avons imposé partout où cela était possible le pluralisme des candidatures et l'ouverture de ce scrutin à tous les salarié-e-s qui le souhaitaient, telle que le prévoit (- yait?) le code du travail. Nous avons été taxés par les autres OS de faire de la désinformation et de la démagogie. In fine, pas de candidat-e-s élu-e-s, mais nous avons fait notre travail d'information et surtout joué notre rôle de poil à gratter ...des élus en pantoufles.



■ LES ACTIONS EN JUSTICE



Actions d'accompagnement des CDD pour une requalification :

SUD
*est alors intervenant
volontaire
dans le dossier,
et appuie par sa présence,
la démarche du CDD
qui réclame une
requalification.*

En 2017, SUD a continué à accompagner aux prud'hommes les CDD qui le lui demandaient.

16 dossiers ont été suivis en 2016 et 2017 dont :

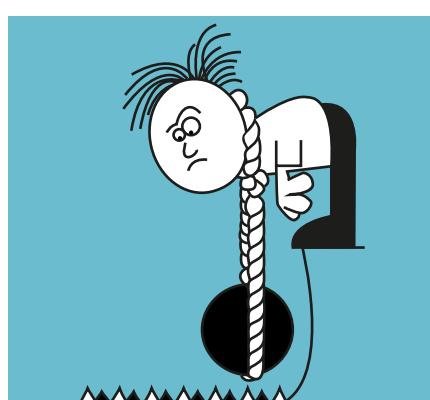
- 9 dossiers ont abouti à un jugement, en première instance ou en appel, avec :
 - 7 embauches en CDI à temps complet,
 - 1 embauche à temps partiel qui s'est soldée ensuite par une négociation de départ,
 - 1 dossier débouté, la salariée a fait appel.
 - 7 dossiers sont en cours de procédure, dont **trois depuis 2013**.
 - Les deux dossiers brestois sont enfin passés en appel à Rennes, douche froide pour les collègues qui ont vu leurs dommages et intérêts divisés par deux. Ils ne se pourvoiront pas en cassation.

Du côté des actions collectives :



DOSSIER FICHAGE :

3 membres de SUD se sont engagés dans une action juridique collective au pénal (l'avocat ayant demandé une liste de 10 noms pour mener l'action juridique), mais nominative, par principe et pas uniquement parce qu'ils avaient été victimes de fichage. Pour que cette manœuvre de la direction ne reste pas lettre morte. Dans cette action juridique SUD, s'est associé au SNJ, à la CFDT et à la CGC. Un certain nombre de dossiers individuels ont été rejetés. D'autres acceptés sur la base de critères qui restent flous. La procédure suit son cours.



DOSSIER TRAVAIL DU WEEK-END/FÉBRIÉS/NUIT DES CDDU :

Rappel : depuis janvier 2014, FTV ne rémunère plus les CDDU avec les mêmes bonifications que pour les CDI pour les contraintes de travail du week-end, nuit et jours fériés. Sur les conseils de notre avocate Maitre Benhamou, de Toulouse, le dossier a d'abord été déposé en référé en 2015. SUD a été débouté sur le principe du référé. En 2016, nous avons relancé la procédure au TGI de Paris. Plusieurs audiences de mise en état à la demande de FTV ont repoussé la date de plaidoirie. Une prochaine mise en état doit se tenir le 17 octobre. FTV devrait ensuite être en mesure de plaider contre SUD et la CFDT qui sont ensemble dans cette procédure.



DOSSIER DROIT DE GRÈVE :

Rappel : depuis la note de Rémy Pflimlin en date de mars 2015, le droit de grève à FTV est gravement restreint. SUD/SNJ/CFDT/CGC avec un même avocat, et la CGT avec son propre avocat, ont engagé en 2015 une action en référé au tribunal administratif, pour que soit jugée illégale cette note. Les syndicats ont été déboutés du principe du référé et ont contesté cette décision devant le conseil d'Etat. Celui-ci n'a pas fait suite à la demande des syndicats.

SUD a donc décidé d'aller sur le fond du dossier et a entraîné le SNJ, la CFDT et la CGC. SUD a fait le relais avec ces syndicats, et rassemblé, avec le SNJ, des preuves du terrain pour attester que dans les faits, FTV restreint le droit de grève et outrepasse son droit. Démarche longue et fastidieuse car peu de salariés pensent à faire acter par écrit, par un échange avec la RH, les interdictions d'exercer telle ou telle modalité de grève.

**FTV
restreint
le droit de grève
et outrepasse son droit.**



Le dossier est prêt depuis juin 2017, mais avec le SNJ, nous avons jugé pertinent de prévenir la CGT de notre démarche, afin qu'éventuellement, tous les syndicats impliqués depuis le début sur le référendum, soient aussi présents sur le dossier de fond au tribunal de grande instance. Le syndicat CGT nous a dit son intérêt à mener ce combat, mais avec son propre avocat. C'est pourquoi nous attendons depuis 3 mois que l'avocat de la CGT ait conclu ses écritures.

DOSSIER CE UNIQUE

La DIRECCTE a rendu son avis sur la répartition des établissements sur le réseau France 3 : elle demande la constitution de CE par grande région administrative.

FTV conteste cette décision par une action au tribunal d'instance. FTV veut un CE unique. La première audience devait se tenir début septembre. Les syndicats FO et CGT sont aux côtés de la direction pour défendre le CE unique. Ils ont demandé un report de l'audience. La plaidoirie a été reportée au 13 novembre. En attendant, la direction a ouvert fin août, début septembre une négociation en parallèle pour tenter d'obtenir l'aval de certains syndicats (FO et CGT) pour un accord mettant en place le CE unique. A ce jour, rien n'est signé.

■ LE CE UNIQUE



La DIRECCTE a donné raison aux OS qui demandaient 13 CE. La direction a fait appel de cette décision. Le Tribunal d'instance doit rendre sa décision en novembre.



Instance Unique de Proximité

Avec la réforme des IRP, en gestation, la direction a profité du redécoupage des régions pour redéfinir le périmètre du dialogue social. Objectif : réduire au maximum la voilure des syndicats représentatifs et balayer ceux qui ne le sont pas.

D'un point de vue « philosophique », l'objectif de la direction est bien évidemment de museler le dialogue social, pour ne laisser en vitrine que les syndicats majoritaires avec lesquels il peut assurer une cogestion paisible.

D'un point de vue économique : qui dit réduire la voilure, dit réduire le nombre d'élu-e-s et donc les crédits d'heures et autres moyens matériels alloués aux représentant-e-s du personnel.

Dans un premier temps, nous avons plaidé le dossier auprès de la DIRECCTE, et nous avons été reçus au même titre que toutes les autres OS.

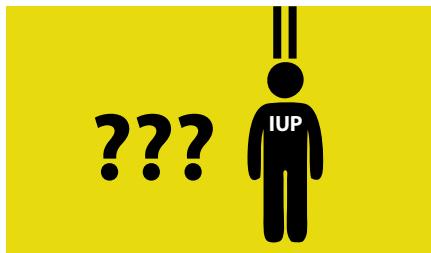
Notre argumentaire était le suivant : « *les 13 régions constituant le nouveau réseau régional de France 3 doivent être des régions de plein pouvoir et autonomes, disposant des pouvoirs de décision éditoriale et économique basés sur le nouveau découpage administratif. C'est pourquoi, nous sommes opposés à un CE unique. Nous souhaitons que la proximité soit privilégiée, avec la création concomitante de CE régionaux correspondant aux 13 directions régionales.* »

L'équation était simple : 13 CE, 24 DP, 24 CHSCT, 24 DS, pour défendre une représentation des salariés au plus près du terrain, de leurs réalités et de leur préoccupations quotidiennes.

Mais la CGT et FO, qui, avec une logique de boutiquiers, raisonnent du haut de leur hyper-représentativité, ont préféré un CE Unique et 24 DP, CHSCT et DS.

En parallèle, et pour court-circuiter la décision de justice, la direction a organisé trois réunions de négociation avec les syndicats à Paris (le 31 août, 8 et 20 septembre), des réunions que notre syndicat a suivies.

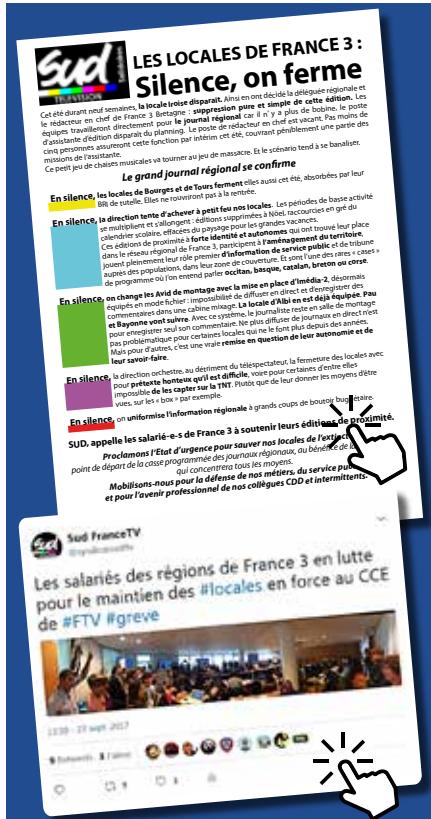
Mais la négociation a finalement été renvoyée dans le camp des seules organisations syndicales représentatives.



CGT et FO pouvant être majoritaires et signer un accord à la barbe des autres OS.

Finalement, ces réunions sont restées des coquilles vides. Que ce soit avec l'ensemble des OS ou avec les OS représentatives seules, les négociations n'ont finalement débouché sur aucun accord et nous restons donc à ce jour dans l'attente de nouvelles évolutions.

■ LA FERMETURE DES LOCALES



Durant cette année écoulée nous n'avons cessé de questionner la direction dans les instances, sur le devenir des Locales. Les inquiétudes de notre organisation syndicale semblent malheureusement devenir réalité. La question se pose de savoir si nous avons été assez réactifs lors des premières fermetures des Locales de Tours et de Bourges. La mobilisation étant in fine restée molle, alors que ces signaux envoyés par le siège étaient très forts, laissant présager de la suite.

L'annonce début septembre de la fermeture de deux Locales emblématiques à Brest et à Perpignan, sur des territoires où la pertinence de ces éditions de proximité n'est aucunement à démontrer (éditions en français, en breton et en occitan), est le point de départ d'une action de lutte que nous entendons mener dans les mois à venir pour la défense des Locales.

SUD a été à l'origine d'une action coup de poing lors du CCE du 27 septembre à Paris. Une cinquantaine de salarié-e-s, (couverts au niveau national par un préavis de la CFDT, couverts par des préavis où SUD est représentatif. La grève a été relayée par le SNJ, le SNJ-CGT, puis enfin, FO et le SNRT-CGT) se sont invités à rencontrer Delphine Ernotte. Une rencontre au cours de laquelle, la présidente dit avoir entendu les revendications des grévistes, et souhaite initier de nouvelles discussions. Effectivement, depuis les fermetures des locales sont suspendues partout.

■ Le dossier CDDU/ CDD



En février 2017, la direction de FTV a décidé des changements importants, dans l'indemnisation des frais de déplacement des CDD à savoir :

- la suppression du forfait et indemnités repas (midi et soir)
 - la suppression des régimes spéciaux pour les « découchés » dans certaines villes.

Les autres OS représentatives ont alors demandé l'ouverture d'une négociation. La première réunion fut un vrai désastre, les syndicats présents n'ayant pas connaissance des subtilités de l'accord.

Antérieurement, les CDD ne bénéficiaient déjà pas des mêmes conditions de remboursement que les CDI :

- pour un CDI, on parle de "frais de mission"
 - pour les CDD en contrat dans une antenne hors du territoire de leur lieu d'habitation il s'agit de "frais de déplacement ».

Par l'intermédiaire d'une page Facebook, SUD a réussi à se faire inviter à la deuxième négociation, ce qui a permis de mettre la pression sur la direction mais aussi sur les OS représentatives. A l'issue de cette réunion, la direction a fait la proposition de rembourser le repas du soir à hauteur de 14 euros. **Première petite victoire.**

11 euros: Première petite victoire.
Après de multiples interventions des délégués SUD en CE et DP, nous avons finalement obtenu le repas du soir remboursé à hauteur de 23 euros.
Deuxième petite victoire.

**NOUS
SOMMES
TOUS
DES CDD**



La bataille contre la discrimination et la différence de traitement entre CDD et CDI reste un grand chantier à mener par notre syndicat dans les mois à venir. Nous restons vigilants.



Les avances de frais étant purement et simplement supprimées, nous avons obtenu également, toujours grâce aux interventions des délégués SUD dans les instances, que les CDD se fassent rembourser leurs billets de transport par les antennes et Olivier Godard lui-même, s'est engagé à ce que les «découchés» soient réglés aux CDD, dès leurs réservations, sur justificatifs.

Nous avons testé également une idée créative et novatrice pour faire parler des précaires : une boîte de mouchoirs en papier à monter soi-même, portant le slogan :

« CDD Kleenex », et listant nos revendications. Une idée qui a circulé et capté l'attention de nombreux salariés, dès lors que les boîtes ont été disposées un peu partout dans les antennes.

Une initiative qui nous a montré que la créativité en matière de communication syndicale pouvait être un véritable atout pour faire partager nos valeurs.



■ LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE

Les délégués du personnel SUD ont été amenés à siéger à des commissions de discipline initiées contre des salariés, adhérents ou non, et certains nous ont sollicités pour les accompagner à des entretiens préalables.

Il ne s'agit pas pour le syndicat de prendre parti, ni de juger évidemment un-e salarié-e, mais bien de s'assurer que la direction n'outrepasse pas ses droits, en essayant toujours de minimiser la sanction encourue, voire à en obtenir l'annulation pure et simple.

Nous avons pu constater que la commission de discipline est utilisée de manière abusive par la direction, souvent comme un outil coercitif, visant à calmer des esprits qui s'échauffent, à faire rentrer dans le rang les têtes qui dépassent, à faire taire certaines ardeurs et surtout à donner une illusion de cadre et d'ordre au sein de l'entreprise.

■ LA COMMUNICATION VERS LES SALARIÉS

SUD Médias Télévision a tenté de relayer dans l'entreprise des mouvements nationaux : loi travail 1 et 2, journée internationale pour les droits des femmes.

Le blog SUD n'est pas toujours réactif par manque de temps. Mais nous avons essayé de l'alimenter régulièrement de toutes sortes de publications*. Nous n'arrivons toujours pas à publier l'ensemble des comptes-rendus de CE et DP. En revanche, tous les tracts ont été mis en ligne, puisque nous sommes autorisés à les transmettre aux salariés exclusivement par le biais d'un lien vers le blog.

* voir en annexe la liste des publications

SUD continue de communiquer auprès des salariés à hauteur de ses possibilités et du temps dont les militants disposent. En revanche, nous communiquons en interne toutes les informations dont nous disposons. Chacun peut en être un vecteur et solliciter le syndicat lorsqu'il a connaissance de faits pouvant intéresser les autres adhérents. **Une démarche à encourager.**



■ L'AVENIR



A France Télévisions, malgré la redéfinition des périmètres des instances avec le passage aux 13 régions, malgré l'évolution de la loi sur les IRP et la perspective d'un CE unique, l'échéance électorale approche, et il va falloir se préparer à déposer des listes.

Les mandats sont échus en octobre de cette année, mais il devrait y avoir une prorogation des mandats (prorogation à laquelle nous nous sommes toujours opposés mais pour laquelle nous ne serons manifestement pas consultés) jusqu'à ce que les IRP soient redéfinies par la justice et ensuite peut-être par accord d'entreprise.

Les bruits de couloirs annoncent des élections fin 2018, début 2019.

Dans cette perspective, nous devons proposer des candidats,

en sachant que nous aurons peut-être des chances encore moindres d'obtenir des mandats et de la représentativité, car le but de la réforme est bien de déposséder les petits syndicats de leur légitimité.

A chacun donc de se mobiliser et de mobiliser autour de soi, des collègues prêts à tenter l'aventure si l'on souhaite que SUD fasse toujours partie du paysage syndical à France Télévisions.



Créé à partir de 1998 dans les régions de France 3, SUD Médias Télévision est un syndicat à vocation nationale, autonome et indépendant, qui ne dépend d'aucune centrale. Il se fixe pour mission de défendre la dignité de chacun dans son travail et de lutter contre la déshumanisation de l'entreprise. Ses armes sont l'inventivité dans la lutte, l'expertise en droit du travail et l'intégrité d'individus qui ne visent pas à devenir des professionnels du syndicalisme mais à donner à chacun sa place dans la société. SUD Médias Télévision travaille en réseaux de solidarité avec l'union syndicale Solidaires et avec ses homologues SUD des médias et de la culture.



Syndicat SUD Médias Télévision, France Télévisions, 24 chemin de la Cépière, 311081 Toulouse Cedex . 07 51 69 60 26 . syndicatsud@francetv.fr

Retrouvez **Sud** sur le blog <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/> et sur twitter@syndicatsudftv

*** TRACTS ET AUTRES DOCUMENTS PUBLIÉS DEPUIS NOTRE DERNIÈRE AG EN MAI 2016.****TRACTS à retrouver sur la page d'ACCUEIL du blog (Archives du blog) :**

- 12 Juin 2016 : Contre la loi travail, toutes et tous en grève et dans la rue mardi 14 juin.
- 23 juin 2016 : Loi travail c'est toujours non ! (rappel des éléments régressifs du texte, mode d'emploi et carte de la votation citoyenne).
- 23 juin 2016 : Le p'tit différé SUD du CE pôle sud-ouest du 31 mai et des DP de Toulouse du 09 juin 2016.
- 30 juin 2016 : Les p'tits papiers du CE PNE de juin 2016.
- 30 juin 2016 : Menaces sur les locales de France 3, à Brest les salariés ne se résignent pas ! Le tract intersyndical et le premier préavis de l'été.
- 3 juillet 2016 : Bulletin d'humeur n°6 du pôle Sud Est.
- 3 juillet 2016 : Loi travail. Vous reprendrez bien un p'tit 49.3 ? Toutes et tous en grève le 5 juillet prochain, pendant l'examen parlementaire du projet.
- 4 juillet 2016 : Menaces sur les locales de France 3. Silence, on ferme. Et pas qu'à Brest...
- 8 juillet 2016 : Le compte-rendu SUD des DP du Languedoc-Roussillon du 05 juillet 2016.
- 8 juillet 2016 : Le p'tit différé SUD du CE pôle nord-ouest du mois de juin.
- 14 juillet 2016 : Le p'tit différé SUD du CE pôle sud-ouest de juin avec sa page DP Midi-Pyrénées de juillet.
- 5 août 2016 : Le p'tit différé SUD du CE pôle sud-ouest de juillet avec sa page DP Midi-Pyrénées.
- 5 septembre 2016 : Intégration au piston, petit manuel de l'historique désintégré.
- 27 septembre 2016 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 3 octobre 2016 : Comités salaires. N'aura des cacahuètes ou pas ?
- 13 octobre 2016 : Le p'tit différé SUD du CE pôle sud-ouest d'août avec sa page DP Midi-Pyrénées du 08 septembre 2016.
- 23 octobre 2016 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 8 novembre 2016 : Pôle Sud-Est, Mode d'emploi CHSCT : tout le monde peut se porter candidat, c'est le moment !
- 10 novembre 2016 : Le p'tit différé SUD du CE pôle sud-ouest du 20 octobre avec sa page DP Midi-Pyrénées du 06 octobre 2016.
- 27 novembre 2016 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 28 novembre 2016 : Autonomie des régions. De Paris, on se comprend mieux?!
- 14 décembre 2016 : Elections CHSCT : mais où sont passées les convictions ?
- 15 décembre 2016 : Le dernier différé SUD des CE pôle sud-ouest des 30 novembre et 09 décembre avec sa page DP Midi-Pyrénées du 08 décembre 2016.
- 16 décembre 2016 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 22 décembre 2016 : Le compte-rendu SUD des DP du Languedoc-Roussillon du mois de décembre.
- 24 janvier 2017 : Pour que France Télévisions traite avec équité l'ensemble de ses salariés ! La boîte de CDDkleenex.
- 30 janvier 2017 : Le compte-rendu SUD des DP du Languedoc-Roussillon du mois de janvier.
- 31 janvier 2017 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 6 février 2017 : Des emplois sur mesure. Réorganisation du réseau : des opérationnels éjectables et des cadres bien accrochés !
- 12 février 2017 : Attention vague de grande précarité ! ALERTE ! MOBILISATION !
Après la boîte CDDkleenex, le niveau d'alerte monte d'un cran ! Le virus FDM/80J fait déjà des ravages ! Protégeons-les, mobilisons-nous !
- 16 février 2017 : NOUS SOMMES TOUS DES CDD ! Négociations du préavis de grève du 17 février 2017. La mobilisation doit être forte, pour que la colère qui monte soit entendue jusqu'à Paris !
- 24 février 2017 : les risques du Facebook live ! Ça ? C'est le MOJO !!!
- 27 février 2017 : Le premier différé SUD 2017 du CE Nouvelle-Aquitaine et Occitanie du 31 janvier et ses pages DP Midi-Pyrénées des 09 janvier et 03 février.
- 7 mars 2017 : Un 8 mars de luttes et de grèves ! Journée des droits des femmes.

- 8 mars 2017 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 10 mars 2017 : DP Franche-Comté Mars 2017. "Parfois, pour se faire entendre, il faut commencer par se taire". le verbatim commenté de la séance la plus courte de l'histoire de la mandature.
- 12 mars 2017 : Les DP Midi-Pyrénées de février/mars.
- 6 avril 2017 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 7 avril 2017 : Le Différé n°2 des deux derniers CE du pôle Sud-Ouest et DP Midi-Pyrénées.
- 23 avril 2017 : Bulletin d'humeur n°7 du pôle Sud Est. Spécial jeux : Mots fléchés, devinette, les différences, chercher l'intrus, le mojopoly...
- 25 avril 2017 : nE vOus dpLAISE... Le compte-rendu d'avril des DP de Franche-Comté.
- 26 avril 2017 : Montpellier pourquoi pas, mais avec nos 32 fictions.
- 3 mai 2017 : Editions spatiales. De plus en plus souvent l'antenne régionale est confisquée sans ménagement sur ordre de Paris. Après les éditions locales que l'on occulte ici et là pour des raisons obscures, c'est au tour des journaux régionaux de céder la place. Allo Paris, ici les régions !
- 4 mai 2017 : Morceaux choisis de la lettre que Pascal Josèphe a adressée au président du CSA avant le 1er tour des présidentielles. « Seul un projet éditorial ambitieux, responsable et partagé peut mobiliser [les personnels de FTV], les conduire sur les chemins de l'excellence. Et pour cela, la confiance doit être la règle, l'autorité s'exerçant non par la contrainte mais par la légitimité, par l'exemple, et par la reconnaissance professionnelle mutuelle. »
- 14 mai 2017 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 18 mai 2017 : Le compte-rendu SUD des DP du Languedoc-Roussillon d'avril et mai.
- 19 mai 2017 : FRAIS DE MISSION, réclamons le retour des avances de frais pour les CDD et les intermittents.
- 13 juin 2017 : 7ème Congrès Solidaires à Saint-Brieuc, 1er jour.
- 14 juin 2017 : 7ème Congrès Solidaires à Saint-Brieuc, 2ème jour.
- 15 juin 2017 : 7ème Congrès Solidaires à Saint-Brieuc. 3ème jour.
- 19 juin 2017 : Vanves. Lettre des personnels de France 3 Vanves à Madame la présidente de France Télé.
- 21 juin 2017 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 21 juin 2017 : nE vOus dpLAISE... Le compte-rendu d'avril des DP de Franche-Comté.
- 21 juin 2017 : Un pied sur le râteau - juin 2017 : Compte rendu du CE PNE.
- 23 juillet 2017 : Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 10 septembre 2017 : Non aux ordonnances du Docteur Macron !
 - Chronique du CE du pôle Nord Ouest.
- 15 septembre 2017 : Locale Iroise sacrifiée.
- 21 septembre 2017 : Mouvement des locales, la mobilisation s'amplifie !
- 22 septembre 2017 : Fermetures des éditions locales de France 3.

Autres documents (page « VOS REPRÉSENTANT-ES »):

- Rapport d'activité 2016
- Nouveau formulaire d'adhésion
- Carte des représentant-es et élu-es

Autres documents (page « ACTIONS »):

- Lettre des CDD à la Présidente de France Télévisions
- Photos de la mobilisation du 17 février 2017 : Nous sommes tous des CDD !



Créé à partir de 1998 dans les régions de France 3, SUD Médias Télévision est un syndicat à vocation nationale, autonome et indépendant, qui ne dépend d'aucune centrale. Il se fixe pour mission de défendre la dignité de chacun dans son travail et de lutter contre la déshumanisation de l'entreprise. Ses armes sont l'inventivité dans la lutte, l'expertise en droit du travail et l'intégrité d'individus qui ne visent pas à devenir des professionnels du syndicalisme mais à donner à chacun sa place dans la société. SUD Médias Télévision travaille en réseaux de solidarité avec l'union syndicale Solidaires et avec ses homologues SUD des médias et de la culture.

Syndicat SUD Médias Télévision, France Télévisions, 24 chemin de la Cépière, 311081 Toulouse Cedex . 07 51 69 60 26 . syndicatsud@francetv.fr